

INFOS PRATIQUES

Qui est concerné ?

Les salariés, les agents de la fonction publique et les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de ce dispositif.

Code du travail : Articles à consulter : L6322-42 à L6322-51, R6322-20, D6322-21, R 6322-32 à R6322-63

Quand réaliser votre bilan ?

- Sur votre temps de travail (vous devez demander l'autorisation à votre employeur).
- Hors temps de travail (vous pouvez effectuer votre bilan sans informer votre employeur).
- Nous vous proposons des heures de rendez-vous adaptées à vos contraintes.

Financement de votre bilan : il est entièrement financé

- 1 Vous pouvez utiliser vos droits au Congé Bilan de Compétences (CBC),** votre bilan est entièrement financé par l'OPACIF (FONGECIF, ANFH, UNIFORMATION, FAFTT, FAFSEA, UNIFAF, AFDAS, OPCALIM, ...) de votre entreprise :
 - Vous êtes salarié en CDI : Vous devez justifier de 5 ans d'activité professionnelle salariée dont un an d'ancienneté dans l'entreprise actuelle.
 - Vous êtes salarié en CDD ou venez de terminer un CDD dans les 12 derniers mois : Vous devez justifier de 24 mois d'activité salariée dans les 5 dernières années dont 4 mois dans les 12 derniers mois.
- 2 Vous pouvez utiliser votre Droit Individuel à la Formation (DIF),** votre bilan est entièrement financé par l'OPCA de votre entreprise :
 - Vous êtes en CDI : Vous devez justifier d'un an d'ancienneté.
 - Vous êtes en CDD : Vous devez justifier de 4 mois d'ancienneté dans les 12 derniers mois.
 - Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez utiliser vos heures de DIF acquises dans votre précédente entreprise (DIF portable).

Démarche à suivre :

- 1 Vous rencontrez le consultant qui vous accompagnera :** présentation du consultant, de la démarche proposée par Catalys Conseil et écoute de votre besoin.
- 2 Nous constituons ensemble le dossier de demande de financement et établissons un planning prévisionnel.**

Où ?

► Bretagne

Siège : avenue de la Croix Verte – 35650 LE RHEU
Tél : 02 99 14 73 73 • Mail : siege@catalys-conseil.fr

• Les antennes :

Le Rheu	02 99 14 73 73	Brest	02 98 33 63 30
Rennes	02 99 22 27 11	Vannes	02 97 63 20 46
Vitré	02 99 74 27 73	Saint-Brieuc	02 96 61 76 20
Saint-Malo	02 99 19 59 70	Pontivy	02 97 08 02 74
Quimper	02 98 10 17 80	Carhaix	02 98 10 17 80

► Pays de la Loire

11 rue du Chemin Rouge – Bât F – 44300 NANTES
Tél : 02 40 48 10 42 • Mail : nantes-pdl@catalys-conseil.fr

• Les antennes :

Rezé	02 40 48 94 70	Paris	
Saint-Nazaire	02 40 53 09 75		
Clisson	02 40 48 94 70		
La Roche-sur-Yon	02 51 24 70 86		
Les Herbiers	02 51 65 69 43		
Montaigu	02 51 24 70 86		
Fontenay le Comte	02 51 24 70 86		
Laval	02 43 67 09 34		
Le Mans	02 43 21 01 59	La Flèche	02 43 48 96 24
Sablé sur Sarthe	02 43 92 43 52	Angers	02 41 47 25 64
Cholet	02 40 48 10 42	Saumur	02 41 47 25 64

► Poitou-Charentes

Tél : 02 41 47 25 64 • Mail : poitou-charentes@catalys-conseil.fr

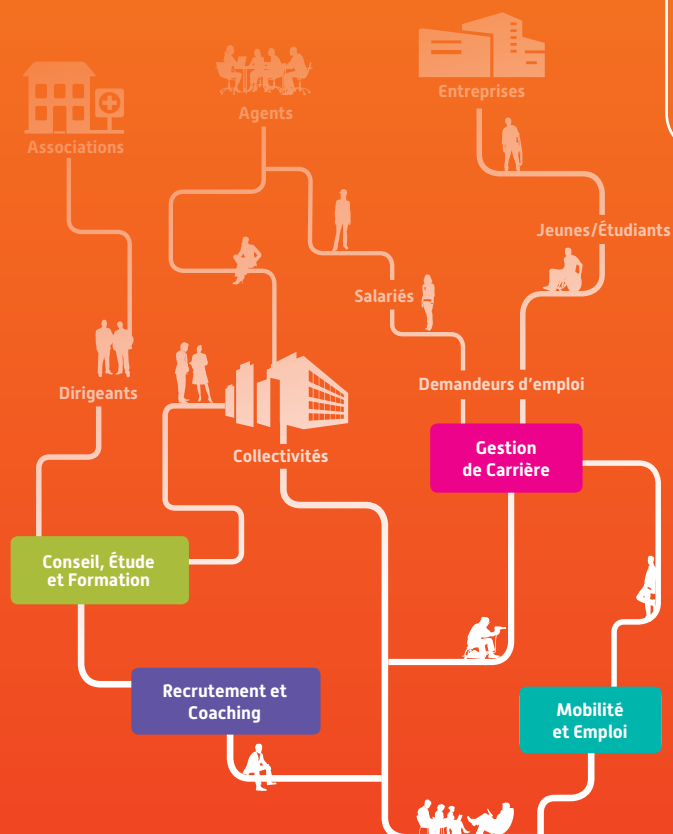
• Les antennes : Loudun - Thouars

Retrouvez nous sur : www.catalys-conseil.fr



MON BILAN DE COMPÉTENCES AVEC CATALYS CONSEIL

- Faire un point sur mon parcours
- Sécuriser mon avenir professionnel
- Évoluer dans mon poste ou dans mon entreprise
- Trouver une formation professionnelle
- Changer de métier ou de poste



S'engager pour l'emploi
et la performance durables

CATALYS
CONSEIL

DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences dure 18 à 24 heures, en individuel, réparties sur 2 à 4 mois. Un premier entretien d'une heure, gratuit et sans engagement, avec le consultant qui vous accompagnera, permet d'échanger sur vos besoins et nos méthodes.

PHASE PRÉLIMINAIRE

En pratique

- Analyse de votre parcours, de vos besoins.
- Confirmation de votre engagement dans la démarche.
- Lancement : organisation du bilan.

1 rendez-vous
Entretien individuel

PHASE D'INVESTIGATION

En pratique

1 - Se connaître

Interroger vos envies, votre personnalité

- Repérer vos motivations, vos aspirations
 - qu'aimez-vous faire ?
 - qu'avez-vous envie de faire ?
- Analyser votre personnalité :
 - quels sont vos qualités, vos points forts ?

2 à 3 rendez-vous

- Questionnaires et tests de personnalité (RIASEC, IRMR, Pass'avenir, SOSIE...)
- Entretiens individuels

Identifier vos atouts

- Votre parcours professionnel et vos compétences :
 - que savez-vous faire? Que connaissez vous ?
 - quels sont les domaines que vous souhaitez approfondir/découvrir ?

2 à 3 rendez-vous

- Descriptif de votre expérience et vos compétences (portefeuille de compétences, Trans'compétences...)
- Entretiens individuels

2 - Cibler et tester son projet

- Cibler des secteurs d'activités, des postes, des missions :
 - repérer et analyser les transferts de compétences possibles.
- Analyser la faisabilité du projet :
 - rencontrer des personnes ressources et mener des enquêtes professionnelles ;
 - réaliser des stages d'observation ;
 - explorer le marché de l'emploi, lire la presse spécialisée, surfer sur les sites pertinents, étudier les offres d'emploi, les programmes de formation.

2 à 3 rendez-vous

- Entretien individuel de ciblage
- Recherche documentaire sur les métiers, les entreprises...
- Enquête auprès de professionnels
- Entretien individuel de suivi des enquêtes

3 - Définir un plan d'action et communiquer sur son projet

- Définir le plan d'action à mettre en place : formation, VAE et les possibilités de financements, recherche d'emploi, étapes et échéances.
- Valoriser et argumenter votre projet.
- Adapter vos outils de communication : CV, lettre de motivation, entretien...

1 à 2 rendez-vous

Entretiens individuels

PHASE DE CONCLUSION

En pratique

- Finalisation du plan d'action pour la mise en œuvre du projet
- Synthèse de votre bilan de compétences
- A l'issue de votre bilan, vous aurez :
 - **validé un ou des projets réalistes**, qui vous correspondent : en cohérence avec votre profil, les opportunités d'emploi, vos contraintes personnelles, de santé...
 - **un plan d'action opérationnel** pour mener à bien votre projet : ses étapes, les actions de formation à mettre en place, une argumentation personnalisée pour votre employeur, un financeur, un organisme de formation.

1 à 2 rendez-vous

Entretiens individuels
Remise d'un document de synthèse

SUIVI DU BILAN DE COMPÉTENCES

Le consultant reste en contact avec vous pour la mise en œuvre du plan d'action et vous rencontre lors d'un entretien de suivi, 3 à 6 mois après la fin de votre bilan.

NOS ENGAGEMENTS

- 1 Un conseiller unique tout au long de votre bilan.
- 2 Un accompagnement personnalisé, adapté à vos besoins et vos contraintes.
- 3 La confidentialité de votre bilan.
- 4 Des projets validés réalistes et un plan d'action précis.
- 5 Le suivi de vos projets dans l'année qui suit votre bilan.

Qualification
des Services
Individuels
ISQ
OPQCM

CATALYS
C O N S E I L